Lundi le 16 mai 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont tenue à la salle Lévis St-Yves, lundi le 16 mai 2022 à 19h00.

Sous la présidence de Madame Julie Bibeau, mairesse. Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

Martin Harvey	siège no 1
Doris Jetté	siège no 2
Regent Michaud	siège no 3
Sylvie Lacoursière	siège no 4
Denis Bergeron	siège no 5
Georges Lysight	siège no 6

Assiste également à la séance extraordinaire, madame la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Plante.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membre du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi. De ce fait, étant tous présents, ils renoncent individuellement à l'avis de convocation tel que signifié par la greffière-trésorière.

CERTIFICAT DE NOTIFICATION

Je soussignée, Isabelle Plante, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que le 16 mai 2022, les avis de convocation pour la séance extraordinaire du 16 mai 2022 ont été remis de la façon suivante :

À madame Julie Bibeau, remis par courriel;

À monsieur Martin Harvey, remis par courriel;

À madame Doris Jettée, remis par courriel;

À Regent Michaud, remis par courriel;

À madame Sylvie Lacoursière, remis par courriel;

À monsieur Denis Bergeron, remis par courriel;

À monsieur Georges Lysight, remis en main propre;

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16e jour de mai 2022.

Isabelle Plante, greffière-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la présidence de madame Julie Bibeau, mairesse.

141-05-22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par Monsieur le conseiller Martin Harvey et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont adopte l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

142-05-22 <u>DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE</u>

CONSIDÉRANT QUE Mme Isabelle Plante, directrice générale, a remis sa lettre de démission;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Regent Michaud appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte la démission de Mme Isabelle Plante.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

143-05-22 PRÉAVIS DE DÉPART

CONSIDÉRANT le départ de la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE Mme Isabelle Plante travaillera jusqu'au 19 mai 2022 inclusivement et qu'elle prendra ces 3 semaines de vacances qui lui sont dû;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Sylvie Lacoursière appuyé par Monsieur le conseiller Regent Michaud et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte le préavis de départ de Mme Plante.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

144-05-22 <u>EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTERIM</u>

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Regent Michaud appuyé par Monsieur le conseiller Martin Harvey et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont de reporter le présent point à une séance ultérieure.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE OUESTION

145-05-22 <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Regent Michaud appuyé par Monsieur le conseiller Martin Harvey et résolu de clore la présente séance à 19h05.

La mairesse demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

	MAIRESSE	DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE	
		se, atteste que la signature du présent procès-verbal par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens ode municipal.	
MAIRESSE			